MANVEL DV BON CITOYEN, OV BOVCLIER DE DEFENSE LEGITIME,

Contre les aſſauts de l'Ennemy.

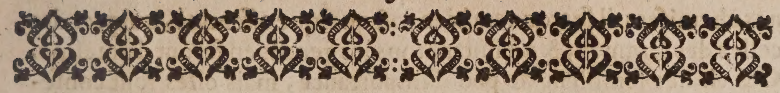


A PARIS,
Par ROBERT SARA, ruë de la Harpe, au Bras d'Hercule.

M. DC. XLIX.

Auec Permiſſion.





MANVEL DV BON CITOYEN, OV BOVCLIER DE DEFENSE LEGITIME, Contre les aſſauts de l'Ennemy.

IE ſçay bon gré à nos Predicateurs de ne ſ'eſtre point encore ingerez d'animer le peuple à la iuſte guerre où il ſ'eſt embarqué de luy-meſme par vne legitime defenſiue : Et de verité il ne falloit pas de conſultation, ny d'exhortation, où il n'y auoit pas de doute. On me veut oſter le pain & la vie ; ie le conſerue, ie la defens : Cela eſt naturel. Les hommes & les beſtes ſont en poſſeſſion de ce droict : Il eſt eſcrit dans le cœur de tous les animaux auparauant le Decalogue, & la Loy des douze Tables. Mais parce qu'il y a des eſprits dénaturez qui voudroient étouffer la lumiere de cette verité, & qui ſe ſont volontairement iettez dans vn abbrutiſſement pire que celuy de Nabuchodonoſor, par l'auerſion qu'ils ont de Dieu & de toute humanité, il faut empeſcher que leur contagion & leur exemple n'en attire d'autres qui ne ſont pas encore totalement corrompus. Car par malheur nous ſommes d'vne legere & inconſtante nation, qui fait toutes choſes par mode & par ſingerie, ſans conſiderer ce qui eſt vtile, ce qui eſt honneſte & conuenable. Patience, ſi cet abus ſe terminoit aux habits, & ſ'il n'auoit lieu que parmy la ieuneſſe de l'Academie, ou du Regiment des Gardes: Mais nos vieillards meſmes, auſquels il ſieroit bien de ſe tenir aux mœurs anciennes, ſe laiſſent emporter au torrent du temps preſent, & changent leurs gands & leurs cordons de chapeau à l'appetit & à la mode des ieunes gens. Vn Barbier, vn Tailleur, vn Maiſtre à danſer vn peu entreprenans & inuentifs, vont changer toute la face de la Cour en moins de huict iours, auſſi facilement que Bellerose fera la Scene de ſon Theatre. Depuis trois iours les femmes ont pris les manches de

nos chemises; il se trouuera bien tost quelque effeminé, qui prendra celles des femmes, & à l'instant tous les gentils en feront de mesme. Ces choses semblent de peu d'importance, mais elles sont consequence & argument pour les plus grandes. Vn Blasphemateur du Marais du Temple, ou de chez la B. * * *, n'a pas plustost inuenté vn nouueau reniement, qu'il se communique par tous les Berlands de la Ville & du Fauxbourg sainct Germain, & retentit en la bouche de tous les Laquais. Les bons Compagnons en partent huict iours plustost, pour en faire part dans les Prouinces. Il n'y a qu'en France que cet abominable abus se pratique. Car en quel autre endroit de la terre est-il sorty de la bouche d'vn homme ce vilain refrein de débauche, Pour moy par raison ie butte à deuenir beste brutte? Cependant nous l'auons entendu chanter, & auons veu des spirituelles qui trouuoient que c'estoit vne belle rencontre. Quel aueuglement, & quelle fureur? Comme aussi de vouloir introduire parmy nous des abominations qui ne sont point du crû de nos Prouinces, qui sont contre le goust & le gré de nos temperamens, & qui ne nous appartiennent non plus que les flammes du Mont Ætna à celuy de Montmartre. Cependant pour complaire à quelque coryphée de volupté déprauée, nous voyons que de vilaines gens s'entretiendront de ces saletez, & en feront sujet de vanité, qui d'ailleurs n'en ont pas mesme la tentation. Ce qui ne vient que de cette conformité & mode maudite, par laquelle nous adherons aux mauuais exemples. Dieu souuerain, quelle grande reformation vous feriez dans cet Estat, si vous luy vouliez donner vn bon Roy? Nous n'aurions point affaire de Predicateurs, ny de Pasteurs: Nous pourrions fermer le liure de vos Escritures & de vostre Euangile: Nous nous sanctifierions sur le modéle & le patron d'vn pieux & sage Prince. Donnez-le nous tel, ô grand Dieu! éleuez cettui-cy dans la discipline de vostre Loy; inspirez-luy la pieté & la iustice, & ne souffrez pas qu'il prenne le mauuais air d'vne pernicieuse education; chassez de bonne heure ce malheureux Demon qui possede sa Cour & sa personne; nous vous en prions au nom de nostre Seigneur Iesus Christ vostre fils, & y ioignons les vœux de tout ce grand Royaume. Apres auoir mis Dieu de nostre costé par vne humble, feruente & confiante inuocation, essayons de ramener & de conuertir ces consciences confisquées qui s'opposent au bien public, & qui ont renoncé à l'humanité, & qui par

vne

vne orgueilleuſe opiniaſtreté nous veulent aſſeruir & aſſujettir contre l'eſperance de liberté que la Prouidence nous promet. Mais eſt-il donc poſſible qu'il y aye des hommes qui veüillent eſtre eſclaues de leur conſentement? Regulierement il n'y en doit point auoir; il y en a neantmoins; & nous auons veu dans les Loix Romaines que des hõmes libres ſe ſont vẽdus & rendus eſclaues à prix d'argent: encore aujourd'huy nous en voyons qui ſ'obligent dans les Galeres aux ſujetions de la peine & de la ſeruitude. Bien dauantage, il ſ'eſt trouué vn homme dans l'armée du Comte Maurice, pendant le dernier ſiege de Reinbergue, lequel moyennant vne ſomme de cent eſcus ſ'offrit à eſtre pendu pour vn autre ſur lequel le ſort d'vne decimation eſtoit tombé. Son deſſein eſtoit de laiſſer cette ſomme à ſa femme ou à ſes enfans, ne ſe voyant pas en eſtat de leur laiſſer rien du tout lors qu'il mourroit, ou par maladie, ou par la fortune des armes. Ces penſées là ſont horribles & monſtrueuſes: mais en fin il y a des teſtes aſſez creuſes pour les former, & il ſe trouue des hommes qui ont dépoüillé l'humanité: des Timons, des Lycantropes, deſquels on ne doit attendre ny religion vers Dieu, ny pieté pour la patrie. Leur Dieu c'eſt leur auarice, & cette auarice eſt la Metropole & l'Arſenac de tous les maux & de tous les crimes. C'eſt cette auarice qui a fait les flatteurs & les donneurs d'aduis; c'eſt elle qui a fait les Maletoſtiers, les Fuſeliers, & les Intendans. Courons à cor & à cry cette monſtrueuſe beſte, qui eſt pire que les Allemands & les Polaques, & plus pernicieuſe à cet Eſtat, que le Mazarin meſme. Elle eſt ſeule capable d'occuper toutes nos forces, tant elle eſt terrible, tant elle eſt opiniaſtre & acharnée, & ie ne ſçay ſi l'armée de Paris & celle de Monſieur de Longueuille ſeront ſuffiſantes pour la mettre à la raiſon. Voicy neantmoins deux aduis que ie tiens indubitables, ſi on les veut executer de bonne foy. C'eſt vne ſeuere Chambre de Iuſtice contre les Maletoſtiers, leurs fauteurs & adherans; & vne Loy ſumptuaire. Par la Chambre de Iuſtice on fera repetition & reparation de tous les larrecins du paſſé; par vne Loy ſumptuaire on preuiendra ceux de l'aduenir. Si quelqu'vn a quelque meilleur aduis à propoſer, ie ſuis preſt de l'entendre & d'y adherer; car dans cette neceſſité vrgente, ſi nous ne depoſons toute ſorte de jalouſie & d'attachement à noſtre propre ſens, nous ne ferons rien qui vaille, & il nous arriuera comme aux conſultations où l'on appelle les Medecins des deux Facultez:

pendant qu'ils conteſtent du poinct d'honneur, & refuſent de paſſer à l'aduis les vns des autres, le malade meurt entre leurs mains. Ne vous ſouuenez-vous point des Eſtats de ſix cens quatorze : leur deputation couſta pluſieurs millions aux Prouinces de France. Ils vindrent icy diſputer de la Chappe à l'Eueſque & de la puiſſance du Pape. Le Cardinal du Perron eſtalla ſes belles connoiſſances, & trionfa de bien dire : Le ſieur Sauaron produiſit les fruicts de ſes longues & ſçauantes lectures : les Eueſques de Montpellier, de Grenoble, du Belley firent des Predications tres-ingenieuſes & tres-eloquentes : les Marquis de Senecey & du Pont St Pierre Preſidens de la Nobleſſe, & pluſieurs autres grands Seigneurs y proteſterent vn grand zele. En fin de compte la France leur demeura redeuable de leur bonne volonté, & nulle reformation ne ſ'en enſuiuit. Si au lieu de conſommer le temps en prefaces & en émulations d'eloquence, ils fuſſent entrez en matiere vtile & neceſſaire, il en euſt reuſſi quelque bon effet. Mais ces grandes & ceremonieuſes conuocations, & qui ſont faites par le choix des Fauoris, qui gouuernent, & qui tiennent la bourſe, ne produiſent que du faſte, de l'ambition, & de la vanité. Des Eſtats libres & des deputations legitimes faites par le libre choix des Eccleſiaſtiques, des Nobles & du Tiers Eſtat, pourroient produire quelque important ſuccez. Mais auant que cette Aſſemblée ſe puiſſe faire ſeurement & legitimement, les années entieres ſe paſſeront, & cependant on fera du feu de nos autres villages ainſi que de Charenton. Mais pourquoy nous amuſer à vne conuocation d'Eſtats Generaux? Chaque Prouince ne les peut-elle pas aſſembler ſans frais & ſans indiction? Chaque Parlemẽt n'eſt-il pas compoſé des meſmes perſonnes qui cõpoſent les Eſtats. Meſſieurs les Eueſques, & la haute Nobleſſe n'y ont-ils pas entrée, ſeance & voix deliberatiue? & lors qu'ils feront la premiere démarche pour procurer le bien du peuple, ne ſeront-ils pas ſecondez de ſes vœux, prieres, & acclamations? Ne peuuent-ils pas concerter auec les notables Bourgeois & Marchands ſur les occurences diuerſes par des aſſemblées de ville, & par des accommodemens conuenables, ſans ſ'arreſter trop ſuperſtitieuſement aux rangs & aux formalitez qui ſuffoquent la iuſtice. Que chaque Parlement recherche les cruautez & les exactions qui ont eſté faites dans ſon deſtroit, & qu'il les puniſſe. Cela ſe peut faire ſans toucher aux droicts Royaux, ny à l'authorité Royale : au con-

traire c'est au nom de cette authorité, & selon sa droicte intention qu'ils agiront. Que veulent donc dire nos aduersaires quand ils alleguent que la Maiesté Royale est offensée lors que l'on crie au meurtre sur l'oppression d'vn Fuselier ou d'vn Gabeleur? Quelle parenté y a-t'il entre la Railliere & Catelan auec nos Roys, pour qualifier de rebellion la iuste resistance que l'on fait à leurs exactions? que veut dire cettuy-là qui a mis dans son placart que l'Estat de France est le plus Monarchique du monde; comment cela se peut-il entendre qu'à nostre honte, & à la confusion de nos Rois? qu'il nous dise vn peu ce que c'est qu'vne Monarchie excessiue. Et quelle autre satisfaction pretendent ces gens-là, sinon qu'en reduisant leurs Concitoyens & Compatriotes sous le pressoir & la torture, de s'eriger en satellites & en confidens de cruautez, de voluptez, & de toutes sortes de pernicieux conseils? Ils se distingueront peut-estre par emplois & par offices, comme ils ont desia fait: l'vn prendra l'intendance du Theatre & des Comedies, l'autre des festins & de la bonne chere, l'autre des cartes & des dez; ils auront mesme l'impudence d'y faire attribuer des titres & des priuileges, ce sera peu de chose de les denommer comme ceux de Tibere, ou de Caligula, *A Voluptatibus, à Tripudiis, à Prostibulis*. Il y aura vn grand Blasphemateur, vn grand Fuselier, vn grand Berlandier, vn maistre des impies, &c. Le papier François resiste à l'escriture de cette infamie, & voila à peu pres le bref estat des Officiers de ton Monarque extraordinaire, dont Dieu nous preserue s'il luy plaist; car par sa diuine grace nous n'en auons point encore veu en ce Royaume, & dans cette zone temperée de la France, qui ayent approché de ces excez. Et Louys XI. dont on parle tant, ne peut estre valablement accusé que de trop de morosité sur ses vieux ans, & de trop de ialousie de son successeur. Ce qui le ietta dans des terreurs qui le rendirent moins accessible, & moins pitoyable aux necessitez de son peuple, dont il a merité le reproche & la malediction iusques à nos iours; au lieu que nous adorons la bonté & la mansuetude de Louys XII. & que nous admirons la clemence d'Henry IV. pour auoir admis le Duc du Mayne à son estroite confidence & bienveillance, qui luy venoit de contester sa couronne, & pour s'estre sincerement reconcilié auec tous ses ennemis, & qui vouloit mesme pardonner au Mareschal de Biron, sans la resistance genereuse que luy firent le Chancelier de Belliévre, & le President

de Harlay, dont la memoire soit en eternelle benediction. C'estoit vn Roy celuy-là, c'estoient des Magistrats, dont les statuës deuroient estre erigées au plus éminent lieu de la grand' Chambre du Parlement. Loin donc, impudent Escriuain, ton Monarque exorbitant. Nous en voulons vn regulier & moderé, & qui ne soit point empoisonné par tes pernicieuses instructions. Ne va donc point declarer à nostre ieune Roy, ny à la Reyne sa mere, ce qui se passa sous Charles VI. si tu ne leur expliques de bonne foy la verité de cette histoire, & si tu ne leur fais aussi entendre les malheurs des Roys & des Reynes qui ont abusé de leur authorité. Ie m'estonne en cet endroit, & tous les gens de bien tombent dans la mesme pensée, d'où vient que nos Capucins qui n'ont rien n'y à pretendre, ny à craindre, quand ils preschent deuant les Roys, ne leur disent franchement les veritez necessaires dont la cognoissance & la pratique establiroit leur condition, & leur gagneroit la bienveillance des peuples, au lieu que la flatterie & le mensonge les esbloüit, & les fait chanceler, & soufleue tout le monde contre leur gouuernement? Est-il iamais arriué qu'vne discrete & pieuse reprimende aye fait tort à vn Prince? & n'arriue-il pas tous les iours que les flatteries les perdent & les damnent? Ie ne veux pas neantmoins qu'on leur rompe la teste par vne longue narration des histoires passées, ny qu'on lasse leurs yeux par des lectures importunes. Qu'on les aduertisse seulement de considerer ce qui se passe dans les Royaumes voisins. Qu'ils demãdent à Renaudot ce qui s'est fait ces derniers mois à Constantinople: car le cas d'Angleterre est trop odieux. Est-il possible qu'on les laisse dans l'ignorance de ces veritez? est-il possible qu'ils n'en sçachent pas faire l'application? Cependant il n'est que trop certain qu'on leur cele, ou qu'on leur déguise les plus importantes occurences; ie ne l'aurois pas creu si ie ne l'auois appris de tres-bonne part. Vne personne familiere à Monsieur d'Engoulesme le conjurant de contribuer ses soins au bien de l'Estat dans les occasions presentes, & que tout dépendoit de l'éloignement du Cardinal Mazarin; qu'il auoit qualité & authorité pour porter cette parole à la Reyne: Il respondit qu'il n'osoit pas l'entreprendre. Ie sçay encore d'aussi bonne part, qu'vne autre personne s'entretenant il y a quelques années auec ce mesme Prince, sur le sujet du Cardinal de Richelieu, & qu'il ne deuoit pas luy rendre tant de deference; Il luy repliqua que ce n'estoit point à luy à

s'opposer

ſ'oppoſer à cet important Miniſtre, & luy allegua pour toute excuſe les reſpects que luy rendoit le feu Prince de Condé; de ſorte que ſi les perſonnes de cette qualité, de cette experiēce & ſuffiſance, n'oſent contrarier vn Fauory, ny propoſer vn aduis ſalutaire, quand il n'eſt pas du gouſt du Souuerain, nous ne deuons plus rien attendre, ſinon du coſté de Dieu, ou de quelqu'vn de ſes Prophetes. A preſent neantmoins que la Piſcine eſt eſmeüe, & qu'il ſe preſente quelque eſperance de gueriſon pour ce pauure Eſtat qui eſt paralytique de la plus grande partie de ſes membres: ſi nous ſommes aſſez heureux pour y bien reüſſir, ie voudrois qu'entre les bons regimes qui ſerōt propoſez pour l'aduenir, il y euſt vn iour de la ſemaine auquel leurs Majeſtez priſſent la peine d'entendre les plaintes de leurs ſubjets: que pour cet effect, & pour leur adoucir ce trauail, ils euſſent des Introducteurs, des Auditeurs & autres Officiers, comme ſont les Preſtaues de Septentrion, & les Chaoux d'Orient; mais ſur tout de bons & fideles Eccleſiaſtiques, tantoſt d'vn ordre & tantoſt d'vn aûtre, qui feroient porteurs & rapporteurs des ſupplications du peuple vers le Prince, & des bienfaits du Prince vers le peuple, *Hinc precum, hinc donorum*, comme les bons genies des Philoſophes Platoniques, ou, pour mieux dire, comme nos Anges Gardiens & Mediateurs: Ils en ſeroient bien plus ſages & plus abſolus, & leur authorité bien plus affermie par la bienveillance de leurs ſubjets. Mais vne choſe pouuons-nous dire ſans flatterie & ſans deſguiſement, que les Princes ne ſont point tant coupables de nos maux, comme ſont les flatteurs & les perfides Conſeillers; & peut-eſtre que le plus ferme d'entre nous, ſ'il eſtoit attaqué d'autant de tentations & de ſecouſſes qu'on leur baille, chancelleroit & ſuccomberoit plus lourdement & dangereuſement qu'ils ne font pas. C'eſt pourquoy il faudroit faire vne inſtante & ſerieuſe pourſuite contre ces faux Miniſtres qui les aſſiegent, les poſſedent, & les charment. Car puis que les Princes ne voyent & n'entendent que par leurs organes artificieux, il eſt impoſſible qu'ils ſoient informez de la verité des choſes, impoſſible qu'ils en iugent autrement que par l'information corrompuë qu'ils en ont. Au reſte les gens de bien, qui pourroient leur parler franchement, & conſciencieuſement, leur ſont deſcriez comme des fols & des extrauagans; & comme leur propre modeſtie les retient, l'impudence des meſchans les rebutte, & la calomnie les décredite. Comment eſt-ce donc que les Roys

sçauront la verité ? peut-estre par les reuelations immediates de Dieu ; cela est fort rare : ils la pourroient apprendre des Ministres de l'Eglise, si on leur en laissoit la liberté, & si leurs Fauoris ne les promenoient pas à tel auditoire qu'il leur plaist, & ne leur donnoient pas les impressions & les preuentions d'esprit pour leur faire haïr ceux-cy, ou ceux-là. Ont-ils pas descrié comme vn heretique, l'vn des plus zelez Predicateurs qui aye paru de nos iours ? en ont-ils pas emprisonné vn autre ? Ont-ils pas formé ce scrupule, Qu'il n'est pas expedient qu'vn mesme homme soit Confesseur & Predicateur du Roy, de peur de taxer en preschant les fautes qu'il auroit oüyes en Confession ? Nous ne voulons pas faire les Roys de pire condition que les autres fideles, en leur ostant le choix de leurs Confesseurs : mais si aurions-nous grande raison de desirer qu'ils en changeassent quelquefois, & en essayassent des plus capables qui fussent informez des desordres & des necessitez publiques, & pourueus d'vne excellente vertu. Est-il possible que ce vieux Cordelier Espagnol, qui n'entend, ny ne parle nostre langue, & qui n'a commerce quelconque parmy nous, soit capable de diriger la conscience d'vne Reyne de France, preposée à vn si vaste Royaume, chargée & responsable du gouuernement de tant d'ames, & de tant d'affaires ? Il seroit donc d'vne extreme importance, que tandis que le Roy est en aage de receuoir instruction & correction, on luy pourueust pour Confesseur du plus sage & plus conscientieux Ecclesiastique de tout son Royaume, qui le nourriroit aux maximes de l'Euangile, en la crainte de Dieu, au respect de sa mere, & en l'amour de son peuple. Lors qu'il sera en aage de discretion, ce seroit vn excellent conseil de luy persuader d'en auoir plusieurs, & de leur commander en qualité de Roy, de luy bien commander en qualité de Pasteurs ; & apres leur auoir fait ce commandement au nom de sa Maiesté, de se sousmettre puis apres à eux à titre de fragilité, d'humanité, & de filiation. L'ancienne Theologie des Poëtes estoit celle-cy, que Iupiter le Roy des hommes & des Dieux auoit estably les Destinées, & qu'apres les auoir vne fois establies, il leur obeïssoit tousiours, *Semel iussit, semper paret.* On condamne, & peut estre à bon droict, cette pompe exterieure, & cette dignité esclatante des Prelats de l'Eglise ; mais si en retrenchant quelque chose de ce lustre, ils se maintenoient en la solide & legitime authorité de leurs predecesseurs, ils remedieroient à beaucoup

 159

de crimes & d'inconueniens où le Magistrat seculier n'ose pas s'interposer. Mais nous auons veu, helas! à la confusion d'vn Royaume Tres-Chrestien, qu'vn genereux Prelat voulant faire le deû de sa charge, & se presentant pour appaiser vne effroyable sedition, est impudemment qualifié du nom de Tribun, par des bouffons de Cour, & est contraint de s'en retourner sans effect, apres de tres-prudentes, tres-sainctes, & tres-charitables supplications; & qui sçait si toute cette fascheuse suite n'a point esté la vengeance de ce mespris? N'aigrissons point cet vlcere en le remaniant, mais rendons la loüange à la memoire des siecles passez. Ceux de la ville d'Antioche pendant vne sedition abbatirent les statuës de l'Imperatrice. L'Empereur Theodose venoit à main armée, pour vanger cette injure, l'Euesque Flauianus alla au deuant. Durant son voyage toute la ville estoit en inquietude & en apprehension: on fit des prieres publiques dans l'Eglise, & sainct Chrysostome qui estoit comme le Coadjuteur de cet Eueſché, par les bons offices qu'il y rendoit, montoit tous les iours en chaire, & les fournissoit de consolations & d'exhortations sur l'occurrence & la necessité qui les pressoit, & entre les autres, se fondant sur l'authorité & sur le charactere de ce sainct Euesque, il leur disoit. Comment est-ce que celuy qui a pouuoir de remettre les crimes & les iniures qui sont commises contre Dieu, n'aura pas le credit de composer de celles qui sont faites contre l'Empereur, qui n'est qu'vn homme? Il en arriua selon la creance & la prediction de sainct Chrysostome. Le sainct Patriarche s'estant presenté à l'Empereur, les armes luy tomberent des mains, & il se défit auec sincerité & generosité de tous ses ressentimens, sans aucune reserue de vengeance. Ce mesme Empereur, fort peu d'années apres, ayant exercé quelque seuerité contre la ville de Thessalonique, il souffrit auec patience la correction & la penitence publique, qui luy fut imposée par l'Archeuesque de Milan, sainct Ambroise. Ainsi en vsoient les anciens Princes Chrestiens, ainsi en vseroient ceux de nostre siecle s'ils n'estoient pas obsedez de tant d'impies & perfides Courtisans. Mon aduis seroit, puis que nous en sommes sur l'article de la Religion, que dans le Formulaire des Prosnes on excommuniast par chaque Dimanche tous Flatteurs & Fauoris indignes, ainsi que les sorciers & les noüeurs d'esguillettes; aussi bien a-t'on tousiours creu que ces violentes & incomprehensibles affections que

les Princes tesmoignent à ces damnables personnes, estoient conciliées par characteres & sortileges. C'est assez de ce chef. Disons quelque chose de nos Magistrats seculiers, de leur pouuoir en general, & de leur legitime procedure dans les affaires presentes. Les sieurs Molé, Viole, Nouion, Nicolai, sont Citoyens de Paris, puis qu'ils y sont nez, baptisez, & demeurans ; par consequent obligez à toutes les fonctions de bons & fideles habitans, & en communion de toutes sortes d'interests auec les autres Bourgeois. Ce qui les distingue du commun des autres, ce sont les charges de Magistrature qu'ils y exercent, pour lesquelles le peuple leur est obligé de respect & d'obeïssance, à cause du rang qu'ils tiennent dans les Compagnies souueraines, auec lesquelles cognoissans & iugeans des differens des parties en la forme qui leur est prescrite par les Loix, & au nõbre competent & limité par les mesmes Loix, ils font Arrest dont il n'y a point d'appel. D'où il s'ensuit qu'ils n'ont pas vne simple subordination à la Majesté Royale, mais qu'ils en font portion en fait de iudicature, comme les Connestables & Generaux d'armées au fait des armes. Car c'est vne maxime qu'il faut tenir pour certaine, & les supposts de la domination violéte ne la sçauroient destruire, Que tout de mesme que l'ame raisonnable qui est répanduë dans vn corps, en ce membre cy elle informe, & fait vn bras, en cet autre vne jambe, vne cuisse, vne dent, vn doigt, & ainsi du reste. Tout de mesme en arriue-t'il dans le corps politique d'vn Estat, de quelque nom qu'il soit qualifié, soit Monarchique, Aristocratique, ou Democratique, c'est à sçauoir que l'authorité, le droict & la faculté qu'a ce Peuple-là de se gouuerner & de se maintenir, se répand & se communique par tout le corps politique; la teste duquel s'appelle vn Roy, vn Empereur ou vn Duc; les autres parties nobles & principales sont Conseillers, Magistrats, Gouuerneurs, Capitaines, Consuls, Escheuins. Celles d'au dessous sont Marchands, Laboureurs, Matelots, Artisans. Et en fin les plus basses sont Manœuures, Portefaix, Mendians, & autres personnes qui composent la multitude. De la composition de tous ces membres reüssit vn corps politique & moral, lequel ne sçauroit se bien porter, ny subsister, que par la parfaite correspondance, liaison, & continuité de tous ses membres, *Alterius sic altera poscit opem res, & conjurat amicè.* Or cecy n'est point vne chimere de speculation, c'est vn discours fondé en l'Escriture saincte au chapitre douziéme de la premiere

miere Epistre aux Corinthiens, où il est demonstré que Dieu, qui anime l'Eglise par son Sainct Esprit, il le distribuë non seulement au chef, mais encore aux moindres membres selon la proportion, & l'vsage de chacun d'iceux. Ainsi deuons-nous dire de la Majesté, & du pouuoir qui appartient à châques peuples pour se regir, maintenir & conseruer. Ils en ont donné la principale fonction à leurs chefs, mais ils ne s'en sont pas priuez totalement : ils n'ont pas entendu se rendre esclaues, ny deuenir stupides, & insensibles comme des troncs de bois. De sorte que nostre Seigneur Iesus Christ ne dédaignant pas de communiquer son Esprit au moindre des fideles, ny de se qualifier l'vn de ses membres, on ne fait point de tort au Prince, quand on soustient que les Magistrats, châcun dans leur competence, ont vne participation de son authorité, plus ou moins grande, selon l'estenduë & la dignité de leurs charges, & selon les diuerses fortunes qui arriuent au Souuerain. Par exemple, quand nos Roys ont entrepris des voyages d'Outre-mer, il est certain que les Magistrats auoient plus de pouuoir & plus d'empire que pendant leur presence & residence actuelle. Le mesme arriue-t'il dans les interregnes, le mesme encore pendãt les minoritez. Quant est de ce pouuoir absolu, infiny, indépendant, & qui n'a point de bornes, il n'appartient qu'à Dieu seul, lequel ayant vne bonté, vne sagesse, & vne puissance infinie, il n'en sçauroit mal vser. Et ceux qui veulent mettre la Majesté des Roys à ce haut poinct transcendant & exorbitant, ils pechent côtre la propre seureté des Princes, & ne font rien pour eux-mesmes; car nous voyons par les histoires qu'ils ont esté les premiers écrasez, & chastiez par la rigueur de leurs propres aduis. Ce n'est pas que nous pretendions icy, en fortifiant le party des Magistrats, affoiblir l'authorité legitime du Prince, ny rien innouer en l'Estat d'vne Monarchie de douze cens ans, sous laquelle nos Predecesseurs ont vescu. Ie veux croire que nul Parisien & nul François, en sa plus cruelle oppression, n'est pas capable de former cette pensée, & la calomnie du Placard n'est assistée d'aucune apparence, quand il dit que deux cens Conseillers du Parlement se veulent eriger en Tyrans, pour gourmander tout le reste de la France. C'est bien mal entendre leur intention, veu qu'ils n'ont iamais pretendu autre chose que repurger cet Estat de la vermine des Partisans, & de leurs fauteurs; car quant à l'interest, & à l'honneur des Princes, ny mesme à leurs delices, & à

D

leurs pompes, le plus impudent calomniateur ne peut pas dire qu'on aye iamais fait la moindre propoſition de leur rien retrencher; au contraire on a trouué à dire que les penſions, & autres dépenſes de cette nature, qu'il a pleu à leurs Majeſtez de faire à la Reyne d'Angleterre, ayent eſté employées dans des comptans, comme des parties honteuſes & indignes d'eſtre auoüées, & miſes au iour. On n'a iamais trouué à redire à la magnificence de leurs Palais; bien au contraire, le peuple en voyant le luxe des Fauoris & des Financiers, a touſiours murmuré de ce qu'on n'acheuoit pas le baſtiment du Louure. Tout ce grand appareil de Gardes Eſcoſſoiſes, Suiſſes, Françoiſes, n'a iamais eſté controllé ny du Parlement, ny du peuple; ouy bien celles qui ont eſté vſurpées par le defunct Cardinal, & par celuy-cy. Les ſeules liurées du Roy, ſur les eſpaules du moindre Valet de pied, ſont reſpectées & cheries par tout, encore dans ce temps malheureux, auquel on veut affamer Paris, les Pouruoyeurs de leurs Majeſtez ſont priuilegiez, & enleuent tout ce qu'il leur plaiſt dans nos marchez; & dernierement que par vn ſtratageme, qu'on ne peut honneſtement nommer, on fit ceſſer l'ordinaire des Officiers du Roy, il n'y euſt bon Bourgeois qui n'en fuſt indigné, & qui ne fiſt offre de ſa bourſe pour reparer ce ſcandale. Mais comme cette affection eſt deüe au Roy & à la famille Royale, c'eſt vn ſouſleuement de cœur, & vne auerſion generale que le peuple, le Parlement, & tous les Nobles ont contre les Fauoris, Flatteurs, & autres Brigans publics; & l'on s'eſtonne auec ſujet par quelle fatalité la Reyne ayme mieux voir triompher cette canaille, que de conſentir à la iuſtice qu'on luy en demande depuis tant d'années. Il y a quelque temps qu'il mourut vn Commis de Finances nommé * * *, qui n'auoit ny femme, ny enfans, & auoit peut-eſtre plus de reuenu que tous les Ducs de Virtenberg enſemble. Ce bien là eſtoit acquis de ſorte, que ſon propre pere fit conſcience d'y vouloir participer. On propoſa que le Roy ſ'en deuoit emparer, les Brigans Majours ſ'y oppoſerent, & n'en voulurent pas permettre la conſequence. Mais poſons que le bien de ce Financier fuſt tres-legitimement acquis; n'euſt-il pas eſté de plus iuſte conqueſte, que la ſubſiſtance impoſée ſur cinquante villages, ou la taxe de cent aiſez qui n'ont trempé ny dans les preſts, ny dans les autres vſures? Il eſt ſans doute. Or qui eſt-ce qui empeſche nos Princes de comprendre ces veritez? les flatteurs, les bouffons,

les impies. Qui les en pourroit bien esclaircir? Les bons Conseillers de quelque robbe qu'ils fussent : car ce seroit grand' pitié qu'il n'y eust de probité en France, que sous la soustanne du bonhomme Broussel. Mais qu'on ne s'attache point simplement aux gens de la robbe, il y a tant de bons Gentilshommes dans les Prouinces, qui ont renoncé à la Cour & à toutes ses pompes, & qui ne seruent plus qu'à decider les differens de la chasse, & de la primauté de pain benist. Vne douzaine de ces gens-là ne cousteroient pas tant à entretenir, qu'vne trouppe de Comediens d'Italie. Nous en auons de plus qualifiez, qui ont veu plusieurs regnes, & qui ont pratiqué dans les Royaumes estrangers, comme vn bon homme Bethune, vn Sainct Chaumont, & tant d'autres, que leur modestie retient dans leurs maisons. Il y a aussi de bons & saincts Euesques qu'il faudroit appeller, & chasser ceux qui sont de mauuais exemple; ainsi on pourroit facilement paruenir à vne heureuse reformation, sans toutefois rien diminuer de la grandeur & de la Majesté de nos Roys : car ie voudrois tousiours insister sur ce poinct, & leur faire bien comprendre, que l'intention du peuple ne fut iamais de rien diminuer de leurs richesses, domaines, commoditez, & magnificences; mais seulement de reformer le luxe & la tyrannie des Fauoris, des Maletostiers, & de leurs adherans. Or ce legitime dessein ne peut estre pris pour vn rétressissement de la grandeur & de l'amplitude Royale, puis que Dieu mesme tout-puissant qu'il est, n'est pas moins grand pour estre dans l'impossibilité de mal faire. Cela estant ainsi, on ne peut pas iustement accuser ny le Parlement, ny la ville de Paris, d'auoir voulu tant soit peu effleurer la Majesté Royale; au contraire le vray & vnique dessein des gens de bien & des fideles subjets du Roy, c'est de ne souffrir pas qu'il s'esleue vne Oligarchie dans l'Estat, & qu'vne centaine de brigans oppriment tout vn Royaume pour viure dans les superfluitez & dans les delices. La iustice de ce bon dessein ne pouuant estre contredite, & la Reyne mesme la cognoissant assez en sa conscience, quelle difficulté peut-elle faire de consentir à cette reformation? Les Maletostiers par leurs Placards forment deux objections : La premiere est vn poinct d'honneur : ils ne veulent pas que cette reformation vienne de l'instinct & du chef de ceux du Parlement, ny de l'instance du peuple, ny qu'à leur appetit le Souuerain soit obligé d'esloigner aucun de ses Ministres. Par cette raison d'hon-

neur il s'ensuiura que ny Roy, ny Prince, ny aucun homme de cœur ne deura point se défaire d'aucune mauuaise habitude, dont son Confesseur, ou son Curé, ou quelque domestique consciencieux luy aura donné l'aduis, de peur que cet aduis ne luy dérobe le merite & la gloire de l'action. L'autre obiection que l'on fait à Messieurs du Parlement, est qu'ils ne se sont pas portez à poursuiure cette reformation par vne generosité & par vne iustice gratuite, mais par vn ressentiment du refus de quelques pretentions qu'auoient aucuns d'entre eux. Hé bien, accordons que quelques-vns estoient piquez de ce ressentiment, on en a nommé six ou sept, il en reste deux cens autres; que leur peut-on reprocher? le droict annuel? ils l'ont mesprisé. Bien dauantage, il y en a plusieurs qui sont parens & alliez des Partisans, le sentiment neantmoins du vray honneur les a tellement saisis, qu'ils ont dit; Perissent nos alliances, & nos esperances, & que l'honneur de la Iustice soit restably. Secondement, & sans demeurer d'accord que ces denommez ayent agy par esprit d'interest & de vengeance; est-ce vne chose qui doiue sembler nouuelle, ou estrange, que la iustice se rende sur la poursuite des interessez? On execute au milieu d'vne place publique vn voleur de grands chemins, sur la solicitation d'vne veufue, qui se plaint que son mary a esté destroussé & assassiné. La iustice qui s'en fait, est-elle moins legitime, & ne reüssit-elle pas au bien du commerce, & à la seureté publique? Se fait-il quelque chose en ce monde sans l'impulsion & le motif de l'interest? n'est-ce pas le premier mobile de toutes les amitiez, & de toutes les haines? & sied-il bien à des esclaues de faueur, à des idolatres d'argent, à des ames corrompuës iusques dans le pepin, de reprocher à ceux du Parlement que quelque interest les a esmeus à s'éuertuer, & à trauailler au soulagement du peuple? Depuis quand ces Epicuriens de la Ville-neufue sont-ils deuenus Stoïques, pour pretendre que la vertu n'a point besoin de l'esguillon, & de la chaleur des passions? *Vt iugulent homines, surgunt de nocte latrones; vt te ipsum serues non expergisceris.* Il n'y aura ny perfidie, ny cruauté qu'ils n'exercent pour la conseruation de leurs prests vsuraires; & les bons Citoyens, les Magistrats legitimes ne s'opposeront pas à tous ces desbordemens, & ne s'esueilleront pas en fin sur l'inuasion & le pillage de ces brigans? Or ce n'est pas merueille qu'ils se soient ainsiralliez entr'eux, & qu'ils employent toutes sortes d'artifices pour se maintenir dans

leurs

leurs déprédations: mais ce qui désole les gens de bien, & qui desespere les affligez, c'est de voir qu'ils ont préoccupé les oreilles & les affections des Princes, aupres desquels ils ont descrié le peuple, & calomnié les Magistrats. La troisiesme obiection qu'ils font au Parlement, c'est la ieunesse & l'inexperience de quelques-vns. Or c'est à Monsieur le Chancelier qui les y a introduits, de garãtir cet inconuenient: mais ce ne sont point ces ieunes-là qui se font escouter dans la Compagnie, ce sont ceux du moyen aage qui sont hors de l'impetuosité de la ieunesse, & qui ne sont pas encore affoiblis par la decrepitude. Au reste, on ne conteste point qu'il n'y en puisse auoir parmy eux d'imparfaits & de defectueux: mais ce n'est pas en la veüe, & du costé que les ennemis de la Compagnie les considerent; le plus coupable, & le plus meschant à leur gré, c'est celuy auquel nous venons d'eriger des statuës & des images: Ils le tiennent pour vn seditieux, & pour vn seducteur; & nous le tenons pour vn homme iuste & innocent, qui a fait vne habitude de vertu par vne pratique de cinquante ans, depuis lesquels il a exercé l'Office de Iudicature irreprochablement. Sous le regne de trois Roys, sous deux Regences, sous la censure de six premiers Presidens, à la veüe de mille Conseillers, en mille importantes affaires, ce Senateur a rendu des preuues de sa generosité, de sa pieté, & de son zele; & à l'aage de soixante & quatorze ans, sur l'aduis de Catelan ou de la Railliere, on le surprend, & on l'enleue comme vn criminel, & à moins que du secours de quatre cent mille ames qui se sousleuent en sa faueur, on ne sçait pas à quelle fin on le destinoit. Voicy maintenant qu'à son sujet tout ce grand peuple qui l'a secouru, est en proscription & en peril de mourir de faim. Cependant on nous veut faire croire que ce n'est point au peuple à qui on en veut, mais seulement qu'on le veut obliger à se défaire du Parlement. Or ny le peuple n'est pas resolu de liurer le Parlement, ny de se laisser mourir de faim. Il y a deux mois qu'il demande à sortir, & à combattre, la seule prudence des Generaux qui cherchent leurs mesures, le retient; il est animé & persuadé de la bonté de sa cause, c'est vne iuste defensiue. Les Theologiens en parleront à leur mode, & chacun sçait ce que le Prouincial des Capucins en dist à la Reyne, huict iours apres sa retraite de Paris; il n'auoit esté suborné de personne, ny pris autre instruction que de l'Esprit de Dieu. Mais voicy comme les Iurisconsultes en discourent au Titre, *De iustitia & iure:* Ils disent qu'il y a vn

droict naturel comprenant tous les animaux, & tous les hommes, qui leur fournit vn instinct pour leur propre conseruation, non seulement de l'indiuidu, mais mesme de l'espece : c'est de là que vient la conjonction du masle & de la femelle; de là vient le mariage, la procreation, & l'education des enfans. Subordinément il y a vn droict des gens, qui appartient seulement aux hommes, mais aussi comprend il tous les hommes, comme la Religion & la creance de Dieu: la pieté vers les parens & la patrie, la resistance aux injures & aux torts qu'on nous veut faire, que nous appellons legitime defensiue; & que comme ainsi soit que par la nature nous soyons tous alliez & apparentez les vns auec les autres, il s'ensuit que c'est vne abomination quand vn homme dresse des embusches pour surprendre, pour tromper, & pour offenser vn autre homme. Ils adioûtent que par ce droict des gens, les guerres ont commencé, que les peuples se sont distinguez, recueillis & cantonnez; que les Royaumes se sont formez, & qu'on a estably des Roys. De cet endroit si notable, nos Politiques qui ne recognoissent point d'Euangile, & qui n'admirent que la prudence humaine, pourroient prendre suffisante instruction, & apprendre premierement qu'il y a vn Dieu, par le consentement de toutes les nations, qui sont vniuersellement imbuës de cette cognoissance. Secondement, qu'il faut aimer sa patrie & ses parens; & le troisiesme precepte vniuersellement receu, c'est la defense legitime. Ce sont trois grands Iurisconsultes qui nous font cette leçon, & qui estoient pour le moins aussi qualifiez que nos Chanceliers, & premiers Presidens. Et Iustinian Empereur de l'vne & l'autre Rome, prescriuant des Loix à toute la terre, commence son Digeste par ces trois capitales maximes: Sur lesquelles, & à propos du sujet que nous traitons, il y a lieu de loüer ce grand Docteur de la France, Iacques Cujas, lequel interpretant exactement & philosophiquement ces termes de Pomponius, *Veluti erga Deum religio: vt parentibus & patriæ pareamus*, il escrit ainsi: *Ordo non placet, nam prima officia debemus Deo, secunda Patriæ, tertia Parentibus.* Si la Patrie marche en ce rang, & immediatement apres Dieu, quelle est la peruersité, l'iniquité, & la sceleratesse de ceux qui en abandonnent l'honneur, & ne se soucient pas de la voir reduire en seruitude? Aussi voyons nous que ce sont des Siciliens, des Angeuins, & des Catelans, qui ont resolu la destruction de cette grande Cité, & il est presque impossible

d'imaginer qu'vn homme baptisé dans la Paroisse de sainct Eustache, ou de sainct Mederic, puisse contribuer ny consentir à la ruine de Paris. Il est pareillement veritable que ces mangeurs de Chrestiens, auparauant que d'en venir à ces extremitez, il faut qu'ils ayent effacé le charactere de l'humanité, auec celuy de leur Baptesme, par vne lõgue habitude de mal faire, & par vne resolution affectée de ne pas croire en Dieu. C'est sur ce fondement qu'ils n'ont pitié de personne, qu'ils en prennent de toutes parts, & qu'ils ne sont interrompus ny inquietez dans leurs delices d'aucun scrupule, ny d'aucun remords. Quelqu'vn d'entre eux qui n'est plus au monde, comme on l'aduertissoit que du temps du Chancelier de Sillery, on n'vsoit pas de si violentes procedures: il respondit, De ce temps-là nous craignions tout, à present nous ne craignons rien. Pour paruenir à cette audace, il y a deux voyes, la premiere, & la plus battuë, c'est vne mauuaise naissance destituée d'instruction & de discipline; ils n'ont entendu ny Catechisme ny preceptes; on les a mis ieunes dans vn Berlan, ou chez vn Financier, comme en conditions plus aduantageuses que celles d'vn College, ou d'vn mestier legitime: Ils n'ont veu que des dez & des cartes, ils n'ont ouy ny veu que de mauuais commerces: C'est par or & par argent que leurs Maistres ont acquis ces belles maisons, & ces beaux meubles, & qu'ils ont marié leurs filles auec toute cette Noblesse; ils feront par consequent sur ces exemples tout ce qui leur sera possible pour auoir de l'or & de l'argent, qui est la monnoye de toutes les commoditez, & de toutes les dignitez. L'autre chemin qui conduit à cette insolente cruauté, c'est celuy que tiennent les personnes d'vne extraction ingenuë, lesquels ayans esté bien instruits de ieunesse, & se trouuans dans les aises de la vie, ils s'y abandonnent si desordonnément, que pour en ioüir plus pleinement, & d'vne felicité plus entiere, par estude & par force d'esprit (ainsi qu'ils parlent) ils trauaillent à estouffer toutes les semences de vertu qui ont esté iettées dans leurs ames, & ne veulent plus escouter ny les conseils des gens de bien, ny les reproches de leurs consciences; c'est alors qu'ils font passer leurs crimes & leurs impietez en aphorismes, qu'ils se mocquẽt des mœurs & des creances anciennes, & renoncent à toute pieté vers Dieu, & à toute pitié vers les hommes. De ces deux especes de gens sont composez tous ceux qui oppriment le Peuple, qui offusquent la Noblesse, & qui scandalisent l'Eglise. On s'estonnera icy, & à bon droict, &

c'est ce qui rauit nos voisins en admiration, veu que ces gens-là ont conjuré contre le repos public, & que ce sont les monstres & les pestes de la societé humaine; d'où vient que par vn concours, & à cry public, on ne s'esleue pas contre eux, comme on fait à l'encontre des loups & des sangliers qui rauagent la campagne. En voicy deux ou trois raisons, c'est qu'ils ont des Protecteurs & des Sauuegardes, & tout de mesme que les cerfs & les sangliers ruinent impunément les moissons des laboureurs quand ils ont vn Seigneur ou vn puissant voisin qui aime la chasse, & qui defend d'auoir des chiens, & de porter l'arquebuse. Ainsi en arriue-t'il quand le Prince ou le haut Magistrat entreprend la protection du Partisan, & qu'il destine sa table & sa maison pour ses diuertissemens, & sa bourse pour le fonds de son espargne. Au temps passé, ainsi que nous l'auons appris des vieilles gens, l'alliance de ces gens-là estoit prise pour vne pollution & vne derogation à Noblesse; maintenant on en fait le soustien des maisons, & de leur argent on en repare les familles ruineuses & delabrées. Dieu sçait quelle posterité il en reüssit! Allez puis apres deferer en Iustice vn Financier ou vn Traittant, qui s'est fortifié de telles alliances? L'autre raison, sous l'ombre & le benefice de laquelle ces gens-là trouuent leur abry, & leur euasion; c'est la formalité de Iustice, laquelle formalité quand elle est sincerement & fidelement obseruée, est d'vn tres-grand & tres-necessaire vsage: mais quand elle est trop superstitieusement appliquée, elle deuient vn retardement & vn obstacle au bien public; comme aussi quand elle est malignement & frauduleusemēt administrée, elle degenere en illusion, & en iniustice; & c'est dedans ces prestiges, & parmy ces ombres, que le cauteleux Iusticier fauorise, & fait échapper qui bon luy semble, contre la droite intention de la Loy. Telle estoit la iustice des anciens Pharisiens, contre laquelle l'Euangile est tout plein de reproches & d'inuectiues. La maniere d'Epaminondas estoit bien plus franche, & plus brieue: Il enuoya vn homme de merite, qui auoit bien seruy en guerre, chez vn riche de Thebes luy demander mille escus. Celuy-cy vint tout à l'instant trouuer Epaminondas, pour sçauoir de luy à quel titre il le condamnoit de bailler cette somme à ce Soldat: C'est, dit-il, parce qu'il a bien seruy la Republique, & qu'il en a besoin, & que tu es vne personne inutile, & qui en as plus que tu n'en merites. Ce mandement fut executé, & n'excita ny sedition,

ny murmure; il passa pour vne action de Iustice: Et nous sommes si malheureux, & si traistres à nostre bonheur, que pour mille francs qu'on aura imposez sur vne femme qui a plus de dorures qu'vne Reyne de Saba, on verra des familles en rumeur, qui crient au meurtre, & qui se scandalisent de cette rigueur; & cependant ils ne firent iamais de conscience de la ruine de plusieurs milliers d'hommes, qui ont esté despoüillez par l'Exacteur qui a basty tous ces Palais, & amassé vne montagne d'or. Il y a quelques années qu'vn homme assez imaginatif nous surprit fort agreablement par vne vision qu'il nous raconta: Il nous dist qu'il venoit de voir dans des chaudieres & des marmites boüillantes des Elections toutes entieres; il sortoit de l'Eglise Nostre-Dame; ie crû que c'estoit que dans la meditation des quatre fins de l'homme il auoit eu quelque forte imagination des peines d'Enfer: Il nous expliqua en fin sa figure, en nous disant, qu'il venoit d'vne maison du Cloistre où l'on attendoit Monsieur Deffiat à disner, & qu'il auoit veu des potages & des bisques de prix inestimable, capables d'absorber les Generalitez de Touraine & de Berry. C'est contre ce grand luxe que les gens de bien sont irritez, & contre ceux qui l'entretiennent. Et si quelques Conseillers du Parlement de Paris ont pris à tasche de vouloir mettre des bornes à ces grands excez; si le Garde des Seaux de Marillac y auoit trauaillé de son temps, & si tous les Legislateurs ont eu esgard à ce desordre; escoutera-t'on des Bouffons de Cour & des Gourmands contre des intentions si loüables? N'est-ce pas vne impudence capitale de presenter à la Reyne vne bouchée de pain, & luy faire à croire qu'elle vaut vne pistolle à Paris. Et ces railleries sanglantes iointes à l'histoire de Charles sixiesme, ne sont-elles pas damnables? Messieurs du Parlement, Messieurs les Princes, & tous vous autres bons Frãçois qui voulez la reformation de l'Estat, & le soulagement du peuple; ne deschargez pas toute vostre indignation sur le Ministre Estranger: il n'en seroit iamais venu là, s'il n'y auoit esté porté par la trahison de quatre ou cinq Domestiques, qui luy ont donné des aduis, & luy ont declaré le foible du Maistre, & de la Maistresse. Ainsi conseillerent-ils Conchine; ainsi seruirent-ils les Luines; ainsi se prostituerent-ils au Cardinal de Richelieu; ainsi raillerent-ils la Reyne Mere, qu'ils auoient tant idolatrée. On les cognoist, on sçait leurs malices, on en sent le prejudice, & on les espargne. Permettez-nous au moins de les nommer, & d'en faire vn

Catalogue public, comme on fait des Interdits en l'Eſtude des Notaires. Cependant il n'y a ny Prince ny Magiſtrat, pour vaillant & innocent qu'il puiſſe eſtre, pour eminent que ſoit le degré de ſa naiſſance, ou de ſa vertu, qui ſe puiſſe aſſeurer d'eſtre hors des priſes, & des atteintes de leur inſolence. Nous auons ouy dire de fort bonne part, que le feu Roy ayant eſté trauaillé durant toute vne nuict d'vn ſonge qui luy repreſenta les détreſſes où eſtoit la Reyne ſa Mere, & les reproches qu'elle luy en faiſoit: Il ſ'eſueilla en ſueur & en fiévre; dont ſon Medecin Bouuard ayant donné aduis au Cardinal de Richelieu, on attitra les Bouffons, leſquels ſur l'apreſdiſnée entretenant ce trop credule Prince de differens ſujets: L'vn d'entr'eux ayant voulu faire le recit d'vn ſonge, qu'il feignoit d'auoir eu quelque nuict auparauant, qui luy auoit donné de l'inquietude, les autres l'entreprirent, le raillerent, & le traiterent de ridicule; ainſi penſerent-ils eluder cette inſpiration du Ciel. Le Roy neantmoins eſtonné de ſa viſion, ſ'en declara au Cardinal, qui la ſçauoit déja, lequel adroitement luy diſt, qu'il falloit donc rappeller la Reyne ſa Mere; mais qu'il falloit que ce fuſt honorablement, & en payant les debtes qu'elle auoit contractées chez les Eſtrangers, & qu'il en feroit dreſſer l'Eſtat. Il n'eſt pas beſoin d'en dire la ſuite; ſuffit de faire paroiſtre de quels artifices, & de quels charmes ces pernicieuſes gens-là enſorcellent, & damnent les Princes. Non, ny les Iuifs, ny les Vſuriers, ny les faux Monnoyeurs ne ſont point ſi dangereux dans les Republiques. C'eſt neantmoins du milieu de ces gens-là que nous attendons l'education de noſtre ieune Prince. Penſez, Meſſieurs du Parlement, ſi vous n'en deuez point faire vn article exprez de voſtre Conference, & voyez ſi le feu Prince de Condé a voulu que Meſſieurs ſes enfans pendant leur ieuneſſe, & tant qu'il a veſcu, fuſſent halenez de ces peſtes. Il ſe preſente vn quatriéme obſtacle contre les bons deſſeins de ce Party: C'eſt la ialouſie de pluſieurs Officiers, qui ont regret de voir accroiſtre l'authorité du Parlement, & qui ſe confondent de leur pareſſe, & de leurs laſches conniuences: Car quant à ceux qui ont eu participation de profit auec les Traittans, ils ſont gibier de Tournelle & de Chambre de Iuſtice. Mais il y a de pacifiques Seigneurs, qui verroient toute la ville en feu, & ne voudroient pas contribuer vn verre d'eau pour l'aſſoupir & pour l'eſteindre, pourueu qu'ils euſſent aſſeurance de n'en eſtre point endommagez. Du coin de leur feu, &

derriere leurs parauens ils preuoyent des consequences; Ils apprehendent des changemens en l'Estat, & en la Religion. Cependant ny eux, ny ceux qui les conseillent, n'ont point le vray zele de l'Estat ny de la Religion, si ont bien celuy de leurs interests. *Priuatæ res semper offecerunt*, dit le grand Historien, *officientque publicis consiliis*, dit le grand Prophete Tite-Liue. Mais pour traiter dignement ce sujet, il y faudroit employer plusieurs Philippiques. Il reste de toucher vn mot de l'interest du menu peuple de Paris, lequel se remettant à Messieurs les Princes & Magistrats d'auancer les propositions plus releuées & plus generales, il demande en son particulier la continuation du Commerce, & des manufactures pour le soustien de sa vie, & ne souhaitte rien tant que le retour de leurs Majestez, auec l'ancienne Cour Françoise: Car pour ce qui est du Ministre Estranger, il en a plus d'horreur que de la faim & de la guerre, ainsi qu'il l'a fait souuent entendre par ses cris, & par le zele de ses sorties, dont l'effet n'a esté retardé que par la prudence des Generaux. Ainsi depuis deux mois, quelques secousses d'afflictions & de tentations qu'on luy aye données, il n'a point fait iour pour se des-vnir. Et c'est vne manifeste prouidence de Dieu, qu'vne si vaste ville, si peu disciplinée, se soit si paisiblement conduite & maintenuë. N'est-ce pas vne autre merueille, que nous deuons adorer le ventre contre terre; que nonobstant la persecution de nos ennemis, qui nous enuironnent de toutes parts, il se trouue du pain suffisamment pour nourrir tout ce grand peuple, chargé de plus de cinquante mille mendians. Il paroist bien par ce rayon de misericorde, que Dieu ne nous veut pas encore abolir pour ce coup, & que le ieusne forcé conjoint auec nos volontaires mortifications, produira bien tost vn bon amendement à nos mœurs, & en suite vne salutaire deliurance. C'est l'esperance que les gens de bien de ce Party conçoiuët, c'est à quoy ils exhortent de trauailler ceux de l'autre, s'il s'y trouuoit quelque ame cõscientieuse & genereuse. Mais est-il donc besoin d'vne vertu extraordinaire & heroïque, pour porter vne parole de iustice à l'oreille d'vne Reyne & de deux Princes? est-ce vne medecine si amere & si dégoustante que la proposition d'vn bon conseil? Ne s'est-il peû rencontrer aucune creature parmy tant de deuotes, qui aye osé presenter cette potion, que la femme d'vn Apothicaire Espagnol? Quoy? il s'est trouué assez de zele pour abbatre de la chaire vn des plus grands Predicateurs de l'Eglise, par vn concert de femmes, & par

vne ialousie d'escole ? & on redoutera de faire vne pieuse proposition pour vn bien public? Pieuses ames de l'vn & l'autre sexe qui gouuernez cette Princesse depuis tant d'années, & qui sçauez si bien fleschir ses inclinations à la mesure de vos interests, n'aurez-vous aucun sentiment des miseres publiques, & de l'honneur de vostre Patrie? Abandonnerez-vous le salut de vostre Maistresse? N'oserez-vous hazarder vn Conseil Euangelique entre sa Confession & sa Communion? Elle en fait de si frequentes. O Confessions, ô Communions frequentes! que ne vous iustifiez-vous par vous-mesmes? Et pourquoy donnez-vous tant d'auantage à la Theologie d'Arnault? Sainctes Religieuses du Val de Grace, on ne vous exhorte point de pretendre aux Martyres des sainctes Agnes & sainctes Catherines; faites seulement cet effort sur vous, de supplier la Reyne de pouruoir au Roy son fils d'vne bonne education. Qu'on secularise le plus solitaire des Chartreux, le plus austere des Capucins pour habiter auec luy dans son Louure, & pour l'informer en la crainte de Dieu, qui est le commencement de toute sapience; & que tous perfides Courtisans en soient pour iamais esloignez. Que si vous estes trop timides pour proposer ce conseil, & que les respects humains vous interdisent la parole, nous nous adressons à vous, Serenissime Infante, qui regnez dans les Cieux par le titre de vostre perseuerante vertu. Isabelle Claire Eugenie, modele parfaict des sainctes Veufues, & des sages Princesses, prenez soin d'Anne Marie Mauricette d'Austriche, vostre Niepce & nostre Reyne; impetrez-luy la grace de nous gouuerner sur le patron de vos bons exemples. Et puis que les Princes auec tant de liberalitez & de bienfaits ne peuuent que rarement trouuer dans leurs Cours des Conseillers fideles & genereux, enuoyez de l'autre monde quelque Intelligence lumineuse & penetrante, qui instruise cette Princesse de son deuoir, & qui la fasse fleschir sous la puissante main de Dieu. Nous vous remettons librement & respectueusement ce poinct d'honneur, & consentons tres-volontiers qu'elle tienne plustost cette grace de vostre intercession, & de la misericorde de Dieu, que ny de la compassion de nos miseres, ausquelles elle est endurcie; ny des remonstrances du Parlement qu'on luy fait mespriser; ny du secours de nos amis, ny de la resistance de nos armées.